Document de référence du dispositif de formation en prévention des RPS

Version 1 – novembre 2026

SOMMAIRE

Préambule 3

1. Les référentiels 3

2. Le parcours de certification du formateur en prévention des RPS

2.1 Suivre la formation de formateurs en prévention des RPS 8

2.2 Passer les épreuves certificatives de formateur en prévention des risques psychosociaux 9

Préambule

Le présent document de référence indique les activités du formateur et les domaines de compétences attendus dans le cadre du dispositif de formation de formateur à la prévention des RPS.

Ce document de référence indique les modalités pour obtenir la certification de formateur en prévention des RPS, ainsi que les formations qu'il pourra ensuite porter au nom de l'INRS – Assurance maladie Risques professionnels.

Les contenus du dispositif sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les mises à jour du présent document seront disponibles sur le site internet de l'INRS.

Les modalités de certification, ayant pour objectif de poser les bases d'une évaluation homogène et reproductible afin de garantir une égalité de traitement de l'ensemble des candidats à la certification « Formateur en Prévention des RPS » sont présentées dans le référentiel de certification correspondant.

1. *Les référentiels*

A. Référentiel d'activité du formateur certifié en prévention des RPS

Le formateur en prévention des RPS forme les entreprises du régime général dans la déclinaison de la démarche de prévention des RPS et des outils du réseau INRS/Assurance Maladie Risques professionnels.

Les missions et activités générales du formateur sont les suivantes :

Missions	Activités
- Concevoir l'action de formation adaptée au public **- Animer l'action de formation** **- Évaluer les acquis de la formation** **- S'assurer de la mise à jour du contenu de la formation**	Élaborer et mettre en œuvre les déroulés pédagogiques Elaborer des séquences et des supports de formation Élaborer et mettre en œuvre des modalités et des supports d'évaluation par public Actualiser le contenu en tenant compte des évolutions réglementaires et techniques (activité de veille) Élaborer des mises en situation pédagogiques

Le formateur certifié en prévention des RPS est chargé de dispenser les formations en prévention des RPS selon le document de référence national INRS/Assurance Maladie Risques Professionnels.

Par sa double expertise, pédagogique et technique, le formateur en prévention des RPS contribue à l'acquisition de connaissances et au développement des compétences des publics formés selon leurs rôles et attributions (dirigeants, personnes ressources RPS, salariés…).

Pour cela le formateur en prévention des RPS :

- Participe, avec son organisme de formation, à l'analyse de la demande du client
- S'informe auprès de son organisme de formation pour savoir si l'entreprise est ciblée par le programme expérimental RPS et si son organisme de formation a pris contact avec la CARSAT/CRAMIF/CGSS de rattachement si c'est le cas
- Identifie les précautions sociales à prendre en fonction de l'entreprise
- Etudie les profils des stagiaires et les conditions de participation (volontariat, confidentialité, etc.)
- Conçoit les progressions, déroulés et ressources pédagogiques selon le contexte et les publics à former.
- Prépare et anime des actions de formation adaptées aux publics à former et notamment les personnes ressources/groupe ressources RPS
- Conçoit des mises en situation pédagogique adaptées aux réalités des apprenants
- Accompagne les personnes ressources dans la mise en œuvre autonome des compétences requises et assure leur suivi
- Évalue les acquis de formation de chaque apprenant
- En lien avec l'organisme de formation, délivre les attestations de formation (dirigeants et salariés) ou les certificats pour les personnes ressources ayant réussi les épreuves certificatives
- Réalise le suivi post-formation ou fait réaliser ce suivi par son organisme de formation, selon ce qui a été défini avec l'entreprise

Les activités du formateur certifié en prévention des RPS sont détaillées ainsi :

1. Analyse de la demande/contexte organisationnel de l'entreprise

1.1. Recueillir et analyser la demande de l'entreprise
- *Identifier les besoins explicites et implicites en matière de prévention des RPS*
- *Analyser les contraintes : effectifs, organisation du travail, historique RPS, DU, accords QVCT et autres accords*
- *Repérer les attentes des différentes parties prenantes (employeur, RH, CSE, HSE, groupe « ressources RPS »…)*

1.2. Evaluer le positionnement de l'entreprise sur la prévention des RPS (prévention primaire, secondaire, tertiaire)

1.3. Identifier les acteurs internes mobilisables, les points d'appui

1.4. Si entreprise ciblée : Identifier ce qui a été négocié avec la CARSAT dans le cadre du programme RPS
Plus largement quelle est la culture prévention de l'entreprise sur les bases en prévention ? Evaluation type SOPREV ou GPSST / DIGEST.

1.5. Analyser l'opportunité et la faisabilité de l'action de formation

2. Conception de l'ingénierie pédagogique

2.1. Identifier les précautions sociales à prendre en fonction du contexte de l'entreprise

2.2. Définir les objectifs pédagogiques opérationnels/spécifiques conformes au document de référence

2.3. Construire un programme de formation adapté au public et au contexte de l'entreprise, conforme au document de référence

2.4. Construire un déroulé pédagogique intégrant les précautions sociales conforme au document de référence

3. Animation de formations des personnes ressources en prévention des RPS, de dirigeants ou de salariés

3.1. Présenter le contexte dans lequel s'inscrit la formation et, le cas échéant, le contexte avec la Carsat dans le cadre du programme national RPS

3.2. Animer des formations en utilisant les moyens et outils adaptés aux apprenants
- *<u>Formations de personnes ressources en prévention des RPS :</u> cette formation s'inscrit dans le cadre d'une action globale de la Branche AT/MP.*
- *<u>Formation de dirigeants :</u> cette formation s'inscrit dans le cadre d'une action globale de la Branche AT/MP, en lien avec les CARSAT-CGSS-CRAMIF.*

<u>Formations de salariés :</u> ces formations seront effectuées sur mesure par le formateur en prévention des RPS, adaptées aux besoins de l'entreprise. Les modalités d'évaluation des personnes formées sont présentées dans le document correspondant.

***4.* Accompagnement et suivi des compétences des personnes ressources en prévention des RPS**

4.1. Evaluer les acquis des stagiaires

4.2. Délivrer les attestations ou certificats en lien avec son organisme de formation

5. Actualisation des connaissances et des compétences/amélioration continue

5.1 Maintenir ses connaissances scientifiques et juridiques

5.2. Actualiser ses compétences pédagogiques

5.3. S'auto-évaluer, recueillir et prendre en compte les feed-backs

5.4. Réajuster pour répondre aux éventuels manquements et aux évolutions nécessaires

B. Référentiel de compétences

<table>
<tr><th colspan="2">Dispenser les formations en prévention des RPS</th></tr>
<tr><td>Compétence 1</td><td>Analyser la demande et le contexte de l’établissement afin d’ajuster le cadre social, pédagogique et technique de l’action de formation-action en prévention des RPS en s'appuyant sur les indicateurs de l’entreprise et le positionnement des acteurs.</td></tr>
<tr><td>Compétences détaillées

Savoirs et Ressources associés</td><td>
Compétences détaillées :

-Distinguer les besoins exprimés par la Direction et les représentants du personnel, des besoins pédagogiques réels pour définir le périmètre de la formation
- Repérer le niveau de maturité de la politique de prévention et l’engagement de la direction pour adapter l’intervention/la proposition de formation
- Identifier les indicateurs de santé sécurité au travail et de fonctionnement ainsi que les ressources mobilisables de l’établissement
- Formaliser un cadre d’intervention en formation en précisant le rôle du formateur et les précautions sociales nécessaires

Savoirs associés
- Cadre réglementaire et juridique concernant la prévention des risques professionnels
- Cadre réglementaire et juridique concernant la prévention des RPS
- Démarche de prévention des RPS recommandée par le réseau INRS/Assurance maladie Risques professionnels
- Rôle et responsabilités des acteurs internes (employeur, encadrement, CSE, éventuellement SPST…)
- Méthodologie d’entretien de cadrage et d’analyse des indicateurs de l’entreprise
- Formalisation d’un cadre de formation clair

Ressources

- Outil 35 « GPSST : grille de positionnement en santé et sécurité au travail »
- Loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail.
- Décret n° 2022-395 du 18 mars 2022 relatif au document unique d'évaluation des risques professionnels et aux modalités de prise en charge des formations en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail par les opérateurs de compétences
L4121-1 du code du travail et suivants
- ED6349 Risques psychosociaux : comment agir en prévention ?
- ED 6086 et ED 6012 INRS - Indicateurs de fonctionnement et santé sécurité au travail
- Organisation de la prévention dans l’entreprise
- Mesures déjà existantes en prévention des RPS (DUER)
- Actions avec Carsat déjà réalisées ou en cours
- Support précautions sociales
- CARSAT BFC - Outil « Prépa’RPS »
- Outil INRS faire le point
- PV de CSE
- Ressource pédagogique dans boite à outils du formateur : Vidéo INRS : Anim044 « les 9 principes généraux de prévention »
</td></tr>
</table>

Compétence 2	**Transmettre au dirigeant le cadre juridique et réglementaire pour pérenniser l'intégration de la prévention des RPS dans la démarche globale de prévention des risques professionnels en mobilisant les principes généraux de prévention et les leviers du dialogue social**
Compétences détaillées Savoirs et Ressources associées	Compétences détaillées : - Expliciter les enjeux réglementaires, juridiques et organisationnels liés aux RPS pour favoriser l'implication du dirigeant - Argumenter le passage d'une approche centrée sur l'individu (prévention secondaire/tertiaire) vers une approche centrée sur l'organisation (prévention primaire) - Structurer les étapes d'une démarche de prévention pérenne en conformité avec les recommandations du réseau prévention INRS/assurance maladie risques professionnels - Identifier avec le dirigeant les conditions de réussite notamment la place du dialogue social et le rôle des représentants du personnel (CSE) - Questionner les pratiques existantes (sans prescrire de plan d'action) pour laisser au dirigeant sa responsabilité décisionnelle **Savoirs associés** - Obligations générales de sécurité de l'employeur - Principes généraux de prévention - Niveaux de prévention : Prévention primaire, secondaire, tertiaire - Fonctionnement du CSE et rôle des représentants du personnel - Facteurs organisationnels des RPS (Gollac) - Conditions de pérennité d'une démarche de prévention **Savoir-faire** - Conduire un entretien d'appui méthodologique avec un Dirigeant - Indiquer les enjeux et responsabilités de chacun des acteurs - Structurer une démarche en étapes logiques et conformes aux recommandations du réseau prévention - Questionner sans prescrire - Identifier les freins et les leviers organisationnels ***Ressources*** ED6349 Risques psychosociaux : comment agir en prévention ? Outil 35 « GPSST : grille de positionnement en santé et sécurité au travail » - Loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail. - Décret n° 2022-395 du 18 mars 2022 relatif au document unique d'évaluation des risques professionnels et aux modalités de prise en charge des formations en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail par les opérateurs de compétences - L4121-1 du code du travail et suivants - ED 6086 et ED 6012 INRS - Indicateurs de fonctionnement et santé sécurité au travail - Organisation de la prévention dans l'entreprise - Mesures déjà existantes en prévention des RPS (DUER) - Actions avec Carsat déjà réalisées ou en cours - Support précautions sociales (Marc Benoit) - Outil « Prépa'RPS » - Outil INRS faire le point - Vidéo INRS : Anim044 « les 9 principes généraux de prévention » …

Dispenser les formations en prévention des RPS	
Compétence 3	**Concevoir un dispositif de formation-action adapté aux différents publics de l'entreprise afin de permettre l'acquisition de compétences opérationnelles en prévention des RPS en intégrant des méthodes d'analyse du travail réel et les ressources du réseau prévention**
Compétences détaillées Savoirs et Ressources associées	**Compétences détaillées** Traduire les enjeux de l'entreprise en objectifs pédagogiques opérationnels et évaluables selon le public cible (encadrement, RH, membres de CSE, préventeurs, travailleurs…) - Construire une progression pédagogique cohérente articulant apports théoriques et mises en pratiques - Elaborer des séquences d'analyse de situation de travail réel pour permettre aux stagiaires d'identifier les déterminants RPS/élaborer des séquences de formation privilégiant des méthodes actives pour faciliter les apprentissages. - Définir des modalités d'évaluation des acquis (formatives et sommatives) alignées sur les compétences visées pour chaque public cible. **Savoirs associés** - Principes généraux de prévention - Facteurs de Gollac - Méthodologie d'analyse de l'activité, des situations de travail réel - Ingénierie pédagogique - Référentiels, brochures et outils INRS/Assurance Maladie Risques professionnels **Savoir-faire** - Formuler des objectifs en termes de compétences - Construire un scénario pédagogique structuré - Elaborer des séquences structurées - Choisir des outils favorisant la participation - Construire une grille d'évaluation des acquis **Ressources/outils :** - Boite à outils du formateur (INRS)

Dispenser les formations en prévention des RPS	
Compétence 4	**Animer des sessions de formation auprès des acteurs de l'entreprise en vue de transmettre les compétences de prévention des RPS en garantissant un cadre pédagogique sécurisant, paritaire et centré sur les facteurs organisationnels.**
Savoirs Et Ressources associées	- Animer une formation en adéquation avec le déroulé conçu et adapté au public visé - Installer un cadre pédagogique de confiance permettant l'expression des stagiaires pour neutraliser les dérives éventuelles - Réguler les dynamiques de groupes et les tensions liées à la sensibilité de la thématique RPS en conservant/adoptant une posture éthique de formateur (sans prendre parti) **Évaluer les acquis** conformément aux modalités définies dans le document de référence. **Assurer la veille technique et pédagogique** pour un contenu de formation actualisé sur un plan scientifique et juridique notamment. **Savoir-faire** - Techniques d'animation - Gestion des dynamiques de groupe - « Posture éthique » en formation des RPS - Effectuer une évaluation formative ou une évaluation certificative - Limites du rôle de formateur - Prendre les précautions sociales et techniques permettant de créer un cadre sécurisant - Recadrer sans juger - Neutraliser les éventuelles dérives vers des mises en causes individuelles pour recentrer sur les facteurs organisationnels - Gérer les situations émotionnellement chargées - Conclure une séquence en reliant aux objectifs pédagogiques

2. *Le parcours de certification du formateur en prévention des RPS*

2.1 Suivre la formation certifiante de formateurs en prévention des RPS

Critères d'inscription

Les candidats souhaitant s'inscrire à la formation de formateurs à la prévention des RPS doivent démontrer qu'ils satisfont à l'ensemble des 4 critères suivants :

- Avoir validé les modules d'autoformation « Acquérir les bases en prévention des risques professionnels »,
- **Détenir un diplôme BAC+5 en Psychologie du Travail, Sociologie des Organisations ou Ergonomie**
- Disposer d'une **expérience de formateur d'adulte** : **ingénierie et animation de sessions de formations** : **conception de déroulé pédagogiques, animation et évaluation des acquis**
- Disposer d'une expérience professionnelle dans le domaine de la prévention des risques professionnels

La présence de ces prérequis favorise la réussite aux épreuves certificatives.
Un dossier de candidature détaille les justificatifs nécessaires à la validation de l'inscription. Ce dossier est disponible directement sur le site internet de l'INRS.
L'absence de justificatif, les fausses déclarations et la non-conformité aux critères induisent, de fait, la non recevabilité du dossier.

La formation n'aborde pas les éléments déclarés comme acquis lors des prérequis, à savoir les compétences de concepteur/formateur.

Cette formation de formateurs en prévention des RPS (durée 5 jours) se compose :

- D'une réunion préparatoire en visioconférence ou par téléphone précédant la formation,
- De 28 heures de formation en continu, réparties sur 5 jours, comprenant des apports théoriques et des exercices pratiques
- D'un entretien individuel entre le stagiaire et l'équipe pédagogique durant la formation.
- D'une journée d'épreuves certificatives

La formation est détaillée dans un programme envoyé au moins un mois avant le début de la formation.

2.2 Epreuves certificatives directes pour devenir formateur certifié en prévention des RPS

Les candidats souhaitant s'inscrire aux épreuves directes de certification pour obtenir le certificat de formateur à la prévention des RPS doivent démontrer qu'ils satisfont à l'ensemble des 4 prérequis suivants :

- Avoir validé les modules d'autoformation « Acquérir les bases en prévention des risques professionnels »,
- **Détenir un diplôme BAC+5 en Psychologie du Travail, Sociologie des Organisations ou Ergonomie**
- Disposer d'une **expérience de formateur d'adulte** : **ingénierie et animation de sessions de formations** : **conception de déroulé pédagogiques, animation et évaluation des acquis**
- Disposer d'une expérience professionnelle dans le domaine de la prévention des risques professionnels

La certification des formateurs en prévention des risques psychosociaux repose sur des mises en situation professionnelle.

Déroulé des épreuves certificatives

Deux parcours mènent aux épreuves certificatives :

- Des sessions d'épreuves certificatives nationales sont proposées aux formateurs dans le cadre de la formation « Devenir formateur en prévention des risques psychosociaux »

- Des sessions d'épreuves certificatives à inscription directe sont proposées aux formateurs pouvant justifier des prérequis

Le système d'évaluation permet d'évaluer les compétences indispensables et nécessaires à l'activité du formateur.
Le descriptif des modalités de sélection et de certification des candidats est disponible en ligne sur le site de l'INRS.

Modalités d'inscription

Les modalités d'inscription sont diffusées sur le site internet de l'INRS.

Adresse mail pour les renseignements complémentaires : secretariat.forl@inrs.fr